



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Avenir des psychologues

Question écrite n° 40274

Texte de la question

M. Jean-Pierre Vigier appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des psychologues français, suite à l'annonce des dernières mesures gouvernementales. Les psychologues sont indispensables pour beaucoup de Français, ainsi que la crise sanitaire l'a récemment mis en exergue. Alors que cette profession connaît déjà un contexte difficile, les dernières mesures annoncées ont suscité une contestation notable dans ce secteur. En effet, alors que les associations représentatives des psychologues n'ont pas été associées au Ségur de la santé, il a été acté plusieurs dispositions réformant considérablement la profession. Ainsi, par exemple, la volonté de contrôle de ce corps de métier à travers un certain nombre de réglementations administratives nouvelles et l'aspect paramédical supplémentaire, en conditionnant l'accès aux prestations des psychologues à une prescription médicale, contreviennent à la liberté d'action des psychologues français. Ces dispositions auront également pour effet de précariser encore davantage le statut des psychologues. Alors qu'il conviendrait de travailler à une meilleure complémentarité entre les psychologues et les services de soins, ces mesures font l'objet d'un vif rejet sur le terrain. Au vu de ce qui précède, il souhaiterait lui demander s'il compte lancer une vaste concertation afin de soutenir les psychologues.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Vigier](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40274

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 juillet 2021](#), page 5696

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)